

En soi, toute eau pouvant être considérée comme "thérapeutique", dans la mesure où notre corps réclame de l'eau indispensable pour assurer son métabolisme et son homéostasie, dans les faits, la plupart des eaux sont cependant "mortes" et beaucoup sont également polluées soit par des minéraux non-assimilables, soit par divers polluants.

Selon les normes en vigueur, une eau est dite thérapeutique ou médicinale lorsqu'elle possède des propriétés reconnues, liées à sa composition spécifique en sels minéraux et oligo-éléments et qu'elle a obtenue l'aval de l'Académie de Médecine, elle doit en outre surgir du sol à une température supérieure à 20°C.

On distingue plusieurs catégories...

- Les eaux sulfurées : avec un taux élevé de soufre et d'acide sulfhydrique, elles sont indiquées pour le traitement des infections chroniques aux muqueuses et les affections respiratoires (rhinites, otites, asthme, bronchites).
- Les eaux sulfatées : fortement chargées en soufre, elles conviennent pour les affections de reins. Lorsqu'elles renferment du calcium et du magnésium, elles pourront également intervenir dans le traitement des eczémas et des séquelles de brûlures.
- Les eaux chlorurées : chargées en chlorure de sodium, elles ont un effet stimulant sur la croissance et sont préconisées dans le traitement des troubles du développement.
- Les eaux bicarbonatées contiennent du... bicarbonate... en y ajoutant du sodium, elles s'adresseront aux troubles de la digestion (affections gastro-intestinales et hépatobiliaires). Avec du calcium, on obtiendra un effet anti-inflammatoire pour traiter les maladies de la peau, l'acné ou les brûlures.
- Les eaux oligo-métalliques faiblement minéralisées : riches en cuivre sont indiquées en dermatologie. Riches en fer, elles sont utilisées pour le traitement de l'anémie, riches en arsenic, elles interviennent dans le traitement des allergies.

Qui dit thérapeutique, dit thérapie et surveillance médicale, dans le cadre d'un traitement lambda, il pourra être conseillé (par un médecin) de consommer telle ou telle eau sur une durée déterminée, typiquement de 21 jours au maximum.

Avec une précision de Roger Castell, auteur du livre sur la Bioélectronique Vincent : "Utiles à la source et sous surveillance médicale, elles perdent le principal bénéfice pour la santé dès la sortie du griffon"...